

Contre les amalgames et les confusions

La multiplication d'événements tragiques au large des côtes du sud de l'Europe vient alimenter, chez nous et plus largement, le débat quasi-permanent sur l'immigration et sur la présence, sur le sol français, d'étrangers.

es phénomènes d'immigration revêtent des réalités complexes que la plupart des médias comme le discours politique sont loin de traduire. Entre images chocs et déclarations à l'emporte-pièce le trouble est réel dans l'esprit de bon nombre d'entre-nous, d'autant que le sujet est «pollué» par d'autres problématiques, sociales, économiques ou encore religieuses, liées au contexte.

Il en va de ces questions comme du temps qu'il fait, entre réalité et ressenti : ainsi, dans un sondage réalisé en janvier 2013, 70 % personnes interrogées se reconnaissaient dans l'idée qu'il y a trop d'étrangers en France!

Tentons quelques définitions ...

Il n'est pas totalement absurde d'imaginer qu'une confusion puisse exister entre l'étranger et l'immigré. Or, un immigré n'est pas forcément étranger et réciproquement. Si la notion d'étranger (selon l'INSEE et les organisations internationales, personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française) fait relativement consensus, celle d'immigré n'est pas la même selon les organismes (ONU, INSEE, INED, etc...) qui mesurent régulièrement ces phénomènes.

Ainsi, les chiffres que nous livrent experts et commentateurs sont donc à prendre avec prudence et circonspection. De la même manière, il apparaît délicat de qualifier un individu d'étranger simplement en le croisant dans la rue. Sauf à considérer son aspect vestimentaire, sa couleur de peau et si on le «connaît» mieux, sa religion ou ses habitudes. Au cas d'espèce, l'empirisme peut conduire à des confusions sur lesquelles surfent allégrement certains pour imposer leur vision de la société hexagonale. Et les résultats du sondage cité plus haut ne sont pas sans introduire quelques questionnements.

Pour qualifier d'immigré, à des fins statistiques, un individu vivant sur le sol français: L'INSEE utilise la définition proposée par le Haut conseil à l'intégration: «une personne née étrangère à l'étranger et qui réside en France». L'ONU définit quant à elle un immigré comme «une personne née dans un autre pays que celui où elle réside».

... Et livrons quelques données chiffrées

Il paraît évident qu'à défaut de faire, au-delà des informations grappillées ça et là au gré de tel article de presse ou de telle émission télévisée, quelques recherches documentaires, peut naître une certaine confusion, voire un défaut d'analyse ou d'interprétation d'une situation, nous l'avons souligné, particulièrement complexe.

Selon que l'on se réfère à la définition de l'ONU ou à celle de l'INSEE, le pourcentage des immigrés en France est différent : en 2010, l'ONU en dénombre 11,1 % (7,2 millions, au sixième rang mondial) quand l'INSEE annonce un chiffre de 8 %.

De la même manière, l'ONU considère qu'un individu né hors du territoire français, quelle que soit sa nationalité, et qui vit en France est un immigré, alors que l'INSEE ne répertorie pas comme immigré un individu né français à l'étranger et qui réside sur le sol national.

Une autre donnée intéressante et qui tend à battre en brèche certaines affirmations en lien avec le communautarisme ou encore le terrorisme, en 2008, les immigrés résidant en France et issus d'un autre pays de la communauté européenne à 27 ou d'autres pays européens représentaient 44,9 % du total, quand ceux issus des pays du Maghreb ne comptaient que pour 29,7 % et ceux d'autres régions du globe pour 25,4 %.

Il est également notable que le nombre des étrangers en France est relativement constant depuis près de 80 ans, environ 6 %. Ce chiffre infirme l'îdée pourtant répandue que la France subirait une immigration massive, à l'origine de tout ou partie de nos maux. D'ailleurs, si l'on s'intéresse aux flux migratoires, c'est-à-dire la différence entre les entrants et les sortants, celui-ci est évalué en 2012 par l'INSEE à 62 000 personnes, soit un peu plus qu'au milieu des années 90, mais deux fois moins qu'en 2003 et trois fois moins que dans les années 1960. Au final, l'immigration ne contribue qu'à hauteur de 16 % à l'accroissement de la population française, contre 70 % dans l'Union européenne en 2011.

Enfin, le taux net de migration (rapport du solde migratoire à la population) en France est relativement faible (0,6 %) et huit fois inférieur à celui de l'Allemagne, quinze fois inférieur à celui de la Norvège ...

Notre propos ici n'est pas de minimiser les tensions et les peurs existantes ou ressenties autour des problématiques d'immigration. Nous avons encore une fois pour seule et humble ambition de donner à nos lecteurs des éléments tangibles et vérifiables (sources complètes sur wikipédia) sur un domaine sujet à de nombreuses controverses.

Il est cependant évident que la situation économique et la manière dont ces questions sont abordées dans la sphère publique n'aident ni à leur compréhension ni à leur analyse objective.

La réponse au fond réside dans la manière de considérer «l'autre», autrement qu'au travers de la couleur de sa peau, de son appartenance ethnique religieuse (ou pas), de sa langue ou de ses us, mais plutôt fraternellement.